



## DEPARTEMENT DE L'HERAULT

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES PEZENAS-AGDE

SEANCE du 20/04/2021

DLB 2021/435

L'an deux mille vingt et un et le mardi 20 avril à 17h00, les membres du Comité Syndical du SICTOM Pézenas-Agde se sont réunis en session ordinaire, à la Salle des Fêtes Aimé Péret à BESSAN, sous la Présidence de Monsieur Sébastien FREY, Président.

**Date de la convocation :** 14/04/2021

**Affichage de la convocation :** 14/04/2021

#### **Etaient Présents : 52**

André ALBERTOS, Gérard ALLARD, Claude ALLINGRI, Alice ARRAEZ, Philippe AUDOUI, Jean AUGE, Marie BALLESTERO, Louis BENTAJOU, Jean-Marie BOUSQUET, Francis BOUTES, Jacques CANTAGRILL, Jordan DARTIER, Sandrine DENIER, Philippe ENJERLIC, Michel FARENC, André FRETAY, Sébastien FREY, Bertrand GELLY, Rémy GLOMOT, Didier GROUSELLE, Frédéric GUARNIERI, Chantal GUILHOU, Michel GUTTON, Bernard ICHE, Bruno JULIEN, Blandine LAIRD, Jean-Louis LAUX, Caroline LEVANNIER, Georges LOPEZ, Laurence MABELLY, Claude MARCO, Pierre-Marie MARHUENDA, Gérard MARTINEZ, Marie-Hélène MATTIA, Carole MAUREL, Fabrice MAURRAS, Bernard MONTAGUD, Christiane MOTHES, Jean-René PENAS, Stéphane PEPIN-BONET, Lionel PUCHE, François QUEUX, Daniel RENAUD, Armand RIVIERE, Frédéric ROYE, Marie-Agnès SCHERRER, Isabelle SILHOL, Jean-Louis THERON, René VERDEIL, Sylvian VIALE, Nicole VICENTE, Claude VISTE.

#### **Absents représentés par leur suppléant : 2**

Pierre-Jean ROUGEOT représenté par Stéphan BOYER, Jean ROUSSEL représenté par Pierre ALAUX.

#### **Absents Excusés : 50**

Jean-Louis ABADIE, Gérard ABELLA, Stéphanie BARRAU, Claude BASTIER, Viviane BAUDETOUSSAINT, Mathieu BENEZECH, Jean BLANQUEFORT, Jérôme BONNAFOUX, Didier BRESSON, Oliver BRUN, Francis CASTAN, Patrick CATHALA, Jean-Jacques CORON, Gilles D'ETTORE, Philippe FAURE, Francis FORTE, Julie GARCIN SAUDO, Vincent GAUDY, Robert GELY, Gil GEORGERENS, Joséphine GROLEAU, Evelyne GUY, Jean-François HIGONENC, Vincent HUGOT-CONTE, Sylvie LERMET, Christophe LLOP, Michel LOUP, Dominique MARCOS, Patrick MARTINEZ, François MEMBRILLA, Philippe NAVARRO, Louis PASCAL, Christophe PASTOR, Christian PEREZ, Gérard PERRIN, Christine PRADEL, Jean-Claude RENAUD, Véronique REY, Joël RIES, Thierry ROQUE, Régine ROSENFELD, Gaby RUIZ, Véronique SALGAS, Michel SALLES, Bernard SAUCEROTTE, Edgar SICARD, Alain SICILIANO, Bernadette TAURINES FARO, Christophe THOMAS, Jean-Michel ULMER.

**Secrétaire de séance :** Pierre-Marie MARHUENDA

**Objet : Convention tripartite projet d'embellissement déchèterie La Prunette AGDE**

Reçu le 27/04/2021 Monsieur le Président soumet à l'approbation du Comité Syndical, le projet de convention tripartite (CAHM pour le PLIE, l'association d'insertion PASSE MURAILLE et le SICTOM) pour un chantier concernant l'embellissement de l'entrée de la déchèterie de la Prunette à Agde.

Ce chantier se déroulera sur la 2<sup>ème</sup> quinzaine de mai, pendant une durée de 2 semaines.

Seul le coût des matériaux reste à la charge du SICTOM pour un montant estimatif de 3 000 €, le coût de la main d'œuvre étant pris en charge par la commune d'Agde.

Monsieur le Président demande au Comité Syndical de valider la convention tripartite du projet d'embellissement de la déchèterie La Prunette à AGDE et de l'autoriser à signer la convention et tout document y afférent.

Oui l'exposé de son Président,

Après avoir délibéré, le Comité Syndical décide à l'unanimité des membres présents,

**DE VALIDER** la mise en place de ce chantier d'insertion,

**DE VALIDER** la mise à disposition par la collectivité des matériels et matériaux nécessaires à la réalisation du chantier (montant estimé : 3 000 €),

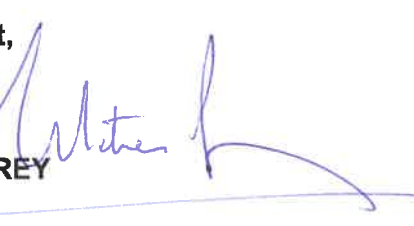
**D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer la convention de coopération à intervenir entre la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, structure support du PLIE, le SICTOM et l'association PASSE MURAILLE ainsi que tout document y afférent,

**D'AUTORISER** la mise à disposition de locaux à vocation de vestiaires et de réfectoire aux salariés du chantier d'insertion,

**D'INSCRIRE** au budget les crédits nécessaires à la réalisation du chantier.

Ont signé au registre les membres présents.

Fait les jours mois et an susdits.

Le Président,  
  
Sébastien FREY  
SICTOM

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
- informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de la transmission au représentant de l'État le 27/04/2021 et de sa publication le 27/04/2021

A Nézignan l'Évêque, le 27/04/2021